

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 15 Décembre 2022

L'an 2022, le 15 décembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 9 décembre 2022.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 9 décembre 2022.

Mme Annick ALLAIN a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : 61 Nombre de membres présents : 37 Nombre de membres ayant

donné pouvoir : 7

Nombre de membres excusés : 15 Nombre de membres absents : 2

Date de convocation : 9 décembre 2022

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :

2 2 DEC. 2022

et publication par la mise en ligne sur le site internet le :

2 2 DEC. 2022

8 - Domaines de compétences par thèmes

8.7 - Transports

Objet : Consultation pour la réalisation d'un Plan De Mobilités Simplifié (PDMS) avec schéma directeur vélo de l'ensemble de l'Intercom de la Vire au Noireau

Noms des Conseillers		Excusés			
	Présents	* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT				х	
Mme Nathalie BOUILLARD				х	
Mme Catherine CAILLY				х	
M. Pascal DALIGAULT				х	
M. Sylvain DELANGE				х	
Mme Valérie DESQUESNE				х	
M. Jean ELISABETH				х	
Mme Najat LEMERAY				х	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD				Х	
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER				х	
PONTECOULANT					
M. Jean LUCAS				х	

	Excusés				
Noms des Conseillers	Présents	* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO				Х	
TERRES-DE-DRUANCE M. Jean TURMEL	х			T	
IVI. Jean TORIVIEL					
BEAUMESNIL				T	
M. Gilles PORQUET	Х				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY	х				
LECONTE	^				
LANDELLES-ET-COUPIGNY		16			
M. Denis JOUAULT	Х				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	х				
NOUES-DE-SIENNE				1	
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	х				
M. Olivier JEANNEAU	х				
Mme Colette JOUAULT	Х	THE PERSON NAMED IN			
Mme Bernadette LEROY			M. Georges RAVENEL		
M. Georges RAVENEL	Х				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	Х				
Tealstranger are not					
M. Maurice ANNE	Х				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU		T	I		
Mme Catherine GARNIER				Х	
SOULEUVRE-EN-BOCAGE				.,,	
Mme Annick ALLAIN	Х				
M. Alain DECLOMESNIL	Х				
M. Régis DELIQUAIRE	Х			-	
M. Didier DUCHEMIN	X			1	
M. Marc GUILLAUMIN M. Francis HERMON	X			1	
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X			1	
M. Eric MARTIN	X			1	
Mme Natacha MASSIEU			M. Didier DUCHEMIN		
Mme Sandrine SAMSON	х				
Mme Cyndi THOMAS			M. Eric MARTIN		
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU			M. Frédéric BROGNIART	1	
M. Frédéric BROGNIART	х				
Mme Caroline CHANU				x	
Mme Marie-Françoise	х				
DAUPRAT					
M. Gilles FAUCON	Х			- V	
Mme Brigitte MENNIER			M. Gilles FAUCON	X	
Mme Sabrina SCOLA			IVI. GIIIES PAUCUN	1	L

		Excusés				
Noms des Conseillers	Présents	*Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L. 5211-6) *A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) *A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) *A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)		N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	é t Absents	
VIRE NORMANDIE						
M. Marc ANDREU SABATER	х					
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					Х	
M. Lucien BAZIN			Mme Annie ROSSI			
Mme Marie-Ange CORDIER	х					
M. Serge COUASNON	х					
Mme Nicole DESMOTTES	Х					
Mme Sylvie GELEZ	х				_	
M. Corentin GOETHALS	Х					
Mme Catherine MADELAINE			M. Régis PICOT			
M. Gilles MALOISEL	Х					
M. Pascal MARTIN	Х	Tellibra Lief			=	
M. Gérard MARY	х					
Mme Marie-Odile MOREL					Х	
Mme Valérie OLLIVIER	Х					
M. Régis PICOT	X					
Mme Jane PIGAULT	Х					
Mme Annie ROSSI	Х					
M. Guy VELANY	х					
TOTAL	37	0	7	15	2	
Nombre de Membres en exercice	61					
Nombre de conseillers présents			37			
Quorum			31			
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*	44					

Mme Catherine GOURNEY LECONTE donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

L'Intercom de la Vire au Noireau est désormais compétente en mobilités depuis le 1^{er} juillet 2021, il lui revient par conséquent d'organiser en fonction des enjeux du territoire sa politique publique.

La LOM introduit en effet une évolution majeure en permettant à chaque AOM de proposer les solutions et services de mobilité les plus adaptés aux configurations territoriales et aux besoins des habitants.

Elles assurent ainsi « la planification, le suivi et l'évaluation de leur politique de mobilité, et associent à l'organisation des mobilités l'ensemble des acteurs concernés et contribuent aux objectifs de lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et l'étalement urbain.

Dans les espaces de faible densité, les communautés de communes sont davantage attendues pour développer des solutions de mobilités actives, partagées, des services de transport à la demande ou encore les services de mobilité solidaire.

L'élaboration d'une politique Mobilité nécessite tout d'abord une analyse fine des usages et flux actuels sur le territoire de l'intercom, les aménagements existants, les pôles desservis, la clientèle, la demande, etc.

Elle demande ensuite une phase d'élaboration proprement dite, qui passe par la définition d'objectifs précis, la programmation des opérations sur un plan pluriannuel, du mode de suivi et du budget nécessaire, ainsi que des actions d'accompagnement indispensables au bon fonctionnement du projet.

C'est pourquoi il vous est proposé de lancer une consultation pour la réalisation d'un Plan de mobilités Simplifié (PDMS) avec schéma directeur vélo sur l'ensemble du territoire communautaire (extension du schéma de Vire Normandie).

Aussi afin de mettre en œuvre une stratégie homogène de développement des Mobilités, un accompagnement est nécessaire. C'est pourquoi, il est proposé de lancer un marché à procédure adaptée soumis aux dispositions des articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Ce plan de mobilité est déjà financé pour partie (Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) AVELO 2) et le plan de financement sera complété.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	50.0
2.1-Moyens humains mis à disposition pour ce projet (compétences, expériences, diplômes des membres de l'équipe, organisation mise en œuvre,)	20.0
2.2-Méthodologie mise en œuvre pour chaque élément de mission	15.0
2.3-Planning détaillé des prestations par phase	15.0
3-Actions permettant d'inscrire ce projet dans une démarche environnementale	10.0

Après avis favorable du Bureau communautaire, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le projet de mise en œuvre d'un Plan Des Mobilités Simplifié (PDMS) intégrant un schéma directeur vélo (extension du schéma de la commune de Vire Normandie),
- > d'approuver les critères proposés pour la consultation
- > d'approuver le lancement de la consultation
- de solliciter tout partenaire qui pourrait financer cette opération (Etat, Région, Département ...)
- d'autoriser Monsieur Le Président, ou son représentant, à signer le marché et tout document y afférent

VOTE						
<u>Vote ordinaire à main levée</u> :						
Pour :	44	Contre :	0	Abstentions:	0	
Adopté	à la majorité	⊠ Adopté a	à l'unanimité	☐ Non adopt	té	

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits Au registre suivent les signatures.

La secrétaire de séance Mme Annick ALLAIN Le Président, M. Marc ANDREU SABATER



2 2 DEC. 2022

Reçu le